CHAMBRE DES DÉPUTÉS

du 11 Juillet

Séance du matin

Les cruautés coloniales

La Chambre avait décidé de tenir séance ce matin, à 9 heures, pour discuter diverses interpellations, notamment celle de M. Bouhoret, sur les cruautés commises dans nos possessions et celle de M. Le Hérissé sur les détournements des administrateurs du Congo et [illegible] etc.

Mais les députés n'étaient rendus ce matin et en nombre à la séance, présidée par M. Paul Doumer, qu'il a fallu ajourner à cause de cela.

M. de Mahy a fait observer qu'on ne pouvait discuter d'aussi graves intérêts devant les bancs vides et demandé le renvoi de toutes les interpellations à la rentrée d'octobre.

M. Bouhanet ne s'y est pas opposé, à la condition que toutes choses restent en l'état; les interpellateurs, dit-il, ont surtout voulu couper court à des entreprises qui ne peuvent se faire en cachette.

M. Clémentel a demandé au ministre des colonies de ne pas discuter en ce moment, et d'exiger des Belges le respect scrupuleux de la liberté et de l'équité.

M. Clémentel, ministre des colonies, a dit que toutes les décisions d'ordre général seraient prises jusqu'à la discussion des interpellations, sauf à régler certaines situations indécises d'ici à ce qu'on puisse y attendre.

Il prendra, a-t-il ajouté, des mesures que les événements le commandent et le nécessitent de faire respecter le nom français. Il fera tous ses efforts pour que la politique coloniale que nous suivons et qui est la politique vraiment française associe l'indigène à notre œuvre de colonisation, lui en montre les bienfaits; en un mot, c'est la politique archaïque et brutale de la domination, il veut substituer du plus en plus la politique de l'association des Français et des indigènes. (Applaudissements).

Le débat a été ajourné à la rentrée d'octobre.

Les Mines de Madagascar

M. Paul Vigné voulait amener que la Chambre rétît un projet de résolution relatif au régime minier de Madagascar.

Le ministre en a demandé le renvoi à la commission des colonies. M. Paul Vigné s'y est opposé, en disant que renvoyer à la commission, ce projet équivaudrait toutes ou l'étoit d'être, puisque le ministère agre rende son décret d'organisation minière à Madagascar avant que la commission ait statué.

Malgré cette opposition, le projet a été renvoyé à la commission.

La séance est levée à 9 h. 35.

Séance de l'après-midi

En ouvrant la séance à 2 heures 40, M. Doumer, président, prononce l'éloge funèbre de M. Jules Erkes, député de Meurthe-et-Moselle, décédé.

Par 470 voix contre 214, la Chambre vote des crédits extraordinaires d'avant, d'une part, à 188.000 francs pour frais de réception de personnages étrangers en France et, d'autre part, à 610.000 fr. pour frais de voyage en Espagne du président de la République.

Elle adopte le projet modifié par le Sénat concernant les significations d'oppositions et de cessions faites entre les mains des comptables des deniers publics et des préposés de la Caisse des dépôts et consignations.

Les employés de l'Etat

On adopte après urgence; le projet concernant l'admission à la retraite du personnel féminin des manufactures de l'Etat et le projet abaissant le droit des services rétroactifs des préposés et ouvrières des manufactures de l'Etat pour l'obtention d'une pension de retraite proportionnelle en cas d'invalidité.

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi de M. Le Hérissé ayant pour objet d'attribuer des secours viagers proportionnels aux ouvriers licenciés des établissements de l'artillerie.

M. Berteaux, ministre de la guerre. — Le gouvernement n'ayant pas pu déposer en temps utile un projet spécial sur cette question, je ne m'oppose pas au vote de la proposition de M. Le Hérissé; étant le fait des réserves sur le fond même de la question.

M. Le Hérissé. — Je m'étonne des réserves du ministre de la guerre, car depuis longtemps ce projet est attendu; il y a trois ans qu'on nous promet le vote de ce projet. Je ne comprends pas qu'on l'ajourne aujourd'hui.

M. Berteaux. — Personne n'est plus sympathique que moi à la cause des ouvriers des établissements de l'artillerie. Mais il y a, donc le projet qui nous est soumis, des dispositions qui nous paraissent inadmissibles. Nous sommes d'accord sur le principe, mais le texte qu'on nous présente, découlte les réserves que j'ai formulées.

M. Merlou, ministre des finances. — Le gouvernement ne s'oppose pas au vote du projet.

M. Klotz, rapporteur. — Alors nous sommes d'accord.

M. Merlou. — Nous laissons seulement des réserves, parce que le projet ne prévoit pas les ressources correspondantes aux dépenses.

A la demande de M. Cochery, président de la commission, le vote sur le projet de loi est remis à demain.

La Chambre adopte le projet de loi concernant l'exploitation provisoire des services maritimes postaux entre la France et la côte occidentale d'Afrique.

A l'unanimité de 530 votants, elle adopte un projet de loi concernant le régularisation d'un décret portant ouverture de crédits sur l'exercice 1904, au titre du budget annexe des monnaies et médailles.

Elle adopte, après urgence, le projet de loi relatif à l'augmentation des cadres français dans les compagnies de tirailleurs algériens.

LES RETRAITES OUVRIÈRES

La discussion des articles

On reprend la discussion sur les retraites ouvrières.

M. Joseph Fribourg a la parole.

A propos de l'article premier, il examine les diverses critiques proposées par M. Guieysse dans son rapport pour la constitution des retraites ouvrières et il se consulte l'insuffisance.

M. Guieysse, rapporteur, assemble tout d'abord les divers contre-projets présentés contre le projet de la commission.

M. Cantaut interrompant l'orateur, dit qu'avec le projet de la commission, le calcul de retraites ne pourra avoir son effet que dans 30 années, et d'ouvrier n'aura le temps d'en bénéficier.

Le rapporteur réfute l'exactitude de l'observation de M. Jules Coutant, mais il aura, en attendant, le loi d'assistance, qui a été votée au Sénat et que la Chambre votera demain.

L'orateur dit: Nous sommes tous d'accord pour la création d'une caisse de retraites, nous ne différons que sur les moyens de la créer. Il examine ensuite les diverses critiques apportées à la tribune par les différents orateurs sur le projet de la commission, et il s'efforce de faire prévaloir le système proposé par cette commission.

M. Guieysse conclut en demandant à la Chambre d'unir ses efforts pour voter le plus rapidement possible une loi de justice sociale.

M. Flayelle dit que le loi doit avoir en effet immédiat et non pas une réaction lointaine. Il critique le projet de la commission, qui n'atteint pas le moyenne de la retraite, soit 360 francs par an que dans trente ans et qui se borne d'ici là à assurer des secours viagers de 30 à 120 fr. Il est pour d'une combinaison du système de la répartition et de système de la capitalisation.

M. Chauvière regrette que la loi n'ait pas institué le principe d'une caisse générale, à laquelle tout le monde contribuerait quelque tout le monde profiterait. Il regrette aussi que l'on ne puisse donner pour le moment que des allocations de 50 fr. par an, ce qui fait à peu près 0.13 par jour, c'est-à-dire ce qu'on donne aux indigènes.

M. Dermay et Henri Michel présentent des observations analogues.

M. Henri Michel critique le loi qui tuera les sociétés de secours mutuels.

Après quelques mots de M. Bonhet-Alleix, la discussion générale est close.

M. Dubief donne, au nom du gouvernement tout entier, son adhésion sur le passage à la discussion des articles.

Après un échange d'observations entre MM. Mirman et Millerand, l'urgence est adoptée à mains levées. Le passage de la discussion des articles est adopté à l'unanimité de 560 votants.

Secours aux ouvriers licenciés de l'artillerie

M. Klotz déclare que le commission du budget s'est mise d'accord avec le gouvernement au sujet des secours viagers aux ouvriers licenciés de l'artillerie, s'élevant à 67.000 francs.

Ce projet est adopté à l'unanimité de 547 votants.

M. Sembat dépose un rapport sur le projet relatif aux wagons-poste. Il donne lecture de l'exposé. L'urgence est déclarée et le projet de loi est adopté.

L'assistance aux vieillards

Demain matin, à 9 heures, discussion de projet, retour du Sénat, sur l'assistance aux vieillards.

M. Weber demande à la Chambre de mettre à l'ordre du jour de demain matin la question de gaz à Paris. Cette question étendre après l'assistance aux vieillards et aussitôt celle de la liceuse des marchands de vins en gros.

A 6 heures, séance pour le vote des 4 contributions.

La séance est levée à 6 h. 40.

LE SENAT

du 11 Juillet

La séance est ouverte à 4 heures, sous la présidence de M. Fallières.

On adopte le projet de loi déclarant d'utilité publique le prolongement de Métropolitain de Paris entre Montmartre et Montparnasse.

Les Marins du Farfadet

L'amiral de Cuverville envoie ses sympathies et ses plus vives condoléances aux familles des marins du *Farfadet*. Les présidents du Conseil et du Sénat déclarent s'associer à ces marques de sympathie. Ce dernier déclare l'extrême urgence sur le projet de loi déclarant jour férié le samedi 14 juillet.

On adopte une proposition de M. Guérin, en première délibération sur le réglementation des sexes de la Durance.

L'Amnistie

L'ENSEMBLE DU PROJET EST VOTÉ

M. Chaumié demande au Sénat de discuter immédiatement le projet de loi sur l'amnistie.

L'urgence est déclarée. L'article 1er est adopté.

On discute l'article 2 relatif aux faits de délitions.

M. Prevet déclare que des actes, se donnent lieu qu'à des sanctions disciplinaires, ne peuvent pas faire l'objet d'une amnistie, qui ne s'applique pas à des fautes contre l'honneur. Quand vous aurez voté l'article 2, vous n'aurez pas atteint le caractère des actes outrageux, qui restera déshonorant.

M. Chaumié proteste contre ces paroles qui vont contre le but de la loi. Il y a des moments où quelque chose passe sur le pays, qui lui fait comprendre l'horreur des actes de la [illegible] cessions intestines et le besoin de l'oubli.

M. Delpech dit que M. Prevet n'a pas le droit de faire une [illegible] sur les actes de [illegible] qui ont eu lieu en 1897 et [illegible] pour liberté de [illegible] qui ont [illegible] le gouvernement et les [illegible] de [illegible] adversaires.

M. Prevet répond qu'il n'a fait que rappeler la condamnation prononcée par l'opinion et par le gouvernement contre les auteurs de faits de sédition.

M. de Lamarzelle dit qu'il est impossible de mettre sur le même rang les malfaiteurs politiques tellis et ceux qui sont allés de zèle de [illegible] à la faiblesse de leur honneur. Il est entièrement que rien n'empêche d'voir celui qui est destructeur de l'honneur de l'armée et de la justice.

M. Bouvier dit que le gouvernement a entendu jeter une amnistie morale sur des faits qu'il ne veut pas qualifier. Lorsque s'est posée la question de savoir si nous devions amnistier des crimes, nous avons commis demandé qu'il n'y avait pas lieu de pardonner aussi d'autres faits. Si une partie du Sénat partageait les sentiments de M. de Lamarzelle, nous n'aurions plus qu'à retirer le projet d'amnistie.

Nous supplions le Sénat de s'abstenir de toute pensée de haine et de rancunes et de sacrifiant les dispositions qui lui sont présentées par le gouvernement avec l'approbation du pays tout entier.

L'article 2 est adopté par 199 voix contre 84.

MM. Gourju et Gauthier (Hauts-Saône) retirent leurs amendements.

M. Forichon de Chamaillard réclame l'amnistie pour les ministres des nulles dont les trois-lemesie ont été suspendus.

L'ensemble du projet d'amnistie est voté après le rejet de l'amendement de M. Théollier de Puschavilla, repoussé par 162 voix contre 70. On adopte jusqu'à l'article 4.

Plusieurs sénateurs expliquent leur vote et l'ensemble est adopté par 243 voix contre 64.

Ce décide de mettre à l'ordre du jour le projet concernant l'impôt sur les vins.

Le prochaine séance est fixée à demain et la séance est levée à 6 h. 50.

CATASTROPHE MINIÈRE

En Angleterre une explosion vient de se produire dans une mine de charbon à Waletown dans le comté de Clemorgan, pays de Galles. Il y aurait 128 tués.

Jusqu'ici huit cadavres ont été remontés.

Un des cadavres est, croit-on, celui du directeur de la mine qui était descendu dans le puit avant l'explosion.

A 3 heures 1/2 trois hommes ont été remontés, on espère les ramener à la vie.

Deux brigades de secours sont dans le puits.

Dynamite et Tempérance

New-York, 11 juillet.

Les membres de la Société de tempérance d'Ioia, dans le Kansas (Amérique), ont adopté une nouvelle manière de combattre l'intempérance.

La nuit dernière, ils ont fait sauter cinq restaurants à l'eau de la dynamite; deux de ces restaurants ont été complètement détruits et trois particulièrement.

Les dégâts sont évalués à 30.000 liv. st.

Trois cent cinquante-deux pétards de dynamite qui avaient été placés dans divers cafés n'ont pas éclaté.

Deux personnes appartenant à cette société ont été arrêtées.

INFORMATIONS

Paris, 11 juillet.

Un ancien maire écroué

L'ancien maire de la commune de Cascus (Basses-Pyrénées), Jean Fourret, se disposait hier à se rendre à sa vigne pour le cultiver. Il venait d'atteler ses charrettes, mais en passant sous le portail de la maison, il fut pris entre la roue du véhicule et la pilastre et fut écrasé. La mort a été instantanée.

Rixe mortelle pour un spectateur

Une discussion s'étant élevée à la tête de Essarts, commune de Saint-Symphorien (Eure-et-Loir), entre plusieurs jeunes gens, le nommé Jules Bourdeau, tirant un revolver de sa poche fit feu sur ses adversaires. Il les manque, mais une balle atteignit à la tête un jeune garçon de treize ans, Maurice Carmoin, qui fut mortellement blessé.

Un assassin lynché

Une dépêche de Tonkin annonce qu'un Italien, nommé Antrichio, qui avait tué un de ses camarades, a été arrêté par la population de Bacsat et lynché.

La Crise Économique en Espagne

Le comte Romanones, ministre de l'agriculture, partira mercredi pour visiter les localités andalouses les plus éprouvées par la famine, afin de distribuer des secours, organiser des travaux publics. Les nouvelles de Saragosse, Huesca, Lérida disent que les cultures ont été ravagées par de violents orages et que les vignobles ont beaucoup souffert. La Fédération socialiste espagnole a décidé la grève générale pour le 20 juillet pour une durée de vingt-quatre heures en signe de protestation contre la cherté des vivres.

Tremblement de terre

Le sismographe de la Société des sciences de Grenoble a enregistré hier matin, à 10 heures 65, des secousses de tremblement de terre dans la direction nord-sud.

Découverte d'explosifs

A Saint-Etienne, on a retrouvé ce matin dans les fosses d'aisance de l'appartement d'Emmanuel Maurice un tube renfermant des matières explosibles dont il avait été question lors de son arrestation pour l'incendie de ce dépôt. Maurice continue à affirmer qu'il n'avait en aucune intention criminelle. L'analyse du contenu du tube sera faite par un expert.

Les Journaux du Jour

L'AFFAIRE DU MAROC

Les journaux continuent à commenter l'incident franco-allemand. Voici quelques réflexions très justes de M. de Lanessan, dans le Siècle :

En somme, le conflit qui a tant ému l'Europe et qui a tant fait la France extrêmement de la manière la plus conforme à nos véritables intérêts. Nous en devons féliciter tous ceux qui ont pris part à sa terminaison dans ceux de l'autre côté; mais nous ne devrons pas oublier les leçons qu'il contient.

Il n'aurait pas servi si les Chambres et la presse auxquelles avaient tout le soin nécessaire, le contrôle des actes gouvernementaux qui leur incombent.

Le Figaro résolut ainsi après avoir loué M. Rouvier :

Et maintenant c'est à la conférence de résoudre dans les détails le problème marocain. La France pourra se présenter le front haut parmi les autres nations. L'Europe nous aura gré du notre confiance en son sagesse d'équité et de ce que nous avons fait pour épargner aux rivaux continent le trouble affreux d'une guerre générale. Nous allons à la conférence avec une sérénité intégrale, nos engagements respectés, et nous allons éviter ce qui n'est ici que vaine et sans examen préliminaire. La situation est donc satisfaisante, et nous saurons en tirer profit. A l'Allemagne de prouver désormais qu'elle n'avait pas d'arrière-pensée et que sa loyauté égale la nôtre.

Le Temps apprécie ainsi l'accord franco-allemand et estime que la conférence internationale sera d'excellente résultats :

Si l'on dégage de l'accord franco-allemand le lui convient qu'il contient, il se trouve qu'il le conversation seul le seul avec les autres se ambitions, pour l'élaboration des réformes, une conférence internationale. C'est dès pour nous une regrettable diminution d'indépendance, si nous avions espéré que la conférence dit que nos des résultats. Le stérilité de cette méthode ayant été démontrée, la conférence n'a que peu d'inconvénients. Elle a, par contre, l'avantage — puisque nous y arrivons sagelicitement d'accord avec nos puissances, Angleterre, Espagne, Italie, Allemagne et Russie, et que rien ne nous empêche de nous mettre sur les mêmes bases d'accord avec les autres — de donner à nos droits une précision plus substantielle.

M. DOUMER

M. Doumer n'a pas une bonne presse. Le Gil Blas, en particulier se montre cruel pour lui :

Ce sont les journaux les plus hostiles au gouvernement des républicains qui parlent en ce faveur avec le plus d'éloquence. Ce sont les députés les plus hostiles à la politique de nos dernières années — ministère Waldeck-Rousseau compris — qui lui ont le plus de torre de leurs éloges. M. Doumer leur cense. M. Lemaze de Montebello, fantaisiste au pau monchelaut, mais point dépourvu d'esprit, parlant à Verdun-sur-Meuse, à une réunion du *Comité républicain libéral*, et côté de ce vieux républicain (ultra-libéral) qui s'appelle le colonel Ronsest, faisait l'éloge de M. Doumer et vouait ses railleries de son auditoire la sévérité du Congrès radical... Il me semble que M. Doumer doit être flatté de ces témoignages indiscrets de sympathie. Il faiscrat par être dangereux pour lui — très dangereux !

LE PÉRIL JAUNE

M. Drumont a des périls plein ses poches. Quand il a montré le péril juif, il exhibe le péril jaune aux lecteurs de la Libre Parole :

Il est à présumer que notre petite Europe ne pèsera pas longtemps, lorsque ces quatre cent millions de Chinois, ayant pour instructeurs et pour entraîneurs les Nippons, voudront nous demander raison d'une longue série d'avanies et de mauvais procédés de toute nature. Tous ceux qui connaissent le Chinois pour y avoir longtemps vécu sont persuadés que le vingtième siècle ne se passera pas sans que les prétendues « races inférieures » de Jules Ferry prennent sur les Blancs une sérieuse et terrible revanche.

LE ROMAN DE ROMAIN

M. Rochefort, dans l'Intransigeant, dit avec raison, au sujet de la libération de frère de Mme Humbert :

Romain, dans sa cellule, est accouché d'un roman qui ne peut manquer d'obtenir auprès des cœurs sensibles, un véritable succès.

Que cette tranche de vie soit bonne ou mauvaise, il est certaine qu'elle sera éditée dans les conditions les plus avantageuses pour lui. Balsac qui, lui aussi, rêvait des millions et qui n'a jamais pu gagner, dans sa meilleure année, plus d'une douzaine de mille francs, serait de quel envier Romain Daurignac, à qui les parents veulent rapporteront dès lors plus que *les Parents pauvres* n'ont rapporté à l'auteur de la *Comédie humaine*.

Autrefois les malfaiteurs, leur peine achevée, se sangsituait qu'à leur dans l'obscurité et l'oubli sur existence à jamais brisée. A l'heure actuelle, le déshonneur est un capital, et plus le déshonneur est public, plus le capital est important.

LA RÉGION

Baccalauréats

A Lille. — Philosophie 2e partie. — Sont admis aux épreuves orales : MM. Brousse, Chatelin, Drouet, Beillant, Brellion, Caudé, Corna, Courtois, Dacheux, Danglot, Defresne, Durand, Louis Bernard, Pierre Bernard, Brusson, Brichet, Cartier, Cougnat, Crette, Debout, Dulanoy, Antony, D'Arras, Beauvs, Bais, Blondé, Brodel, Chappey, Corsette, Cuvellier, Debry, Agnes, Bailly, Baltus, Joseph Bernard, Bigo, Brocq-Rousseau, Chatelain, Dogand, Delessens, Henry Fontaine, Duflos, Usbolf de Monlion, Dhouailly, Dou[illegible] de France, Delattre, Delattre, Delsart, Delsart, [illegible], Fourcroy, Francois, [illegible], Delral, Descoutter, Desworte, [illegible], Drecmont, Drouiere, Dubar, Edouard, [illegible], Dusserl, Fallis, Georgin, Gourdin, Bernigeon, Bourdon, Castelain, Coroille, [illegible], Dupin, Detot, Eockmann, [illegible], Gruaut, Gras.

Baccalauréat de l'enseignement secondaire, 2e partie, mathématiques. — Candidats admissibles : Mlle Delsaux, Alexandre, Cassecq, Coutelle, Dangisterre, Delratin, Joseph Delattre, Louis Delattre, Delmar, Dubuisson, Ducroqq, Dumez, Duthilleul, Gaudre, Rillet, Lemeller, Legraud, Lepouble, Lévin, Malandin, Millien, Normand, Revellion, Rinquet, Hérouas, Sandras, Vitrant, Wouilleme, Wary, Willot.

Amiens. — Brouin, Debery, Wary, Pierret.

Charleville. — Bastel, Dinant, Donné, Brarou, Dubos, Médot, Moutarde, Odis, Hobert, Seuberet.

Douai. — Pol, Rivière.

Laon. — Derillers, Fontaine, Heyem, Nicolas de Fredy, Prey, Sirohi.

Saint-Omer. — Grans, Lecocq, Mlle Guyot.

Valenciennes. — Delmotte, Morson.

Baccalauréat lettres-mathématiques, 1re élémentaire. — Sont admis aux épreuves orales :

Lille. — Chevreau, de Bonnier de Lebour, Guillier, Lambrecht, Thouset, Verdevoye.

Douai. — Mallet.

Saint-Omer. — Ordonnier.

Se moderne. — *Lille.* — Chartier, Devolet, Gouvry, Lemay, Mallet, Wemaere.

Amiens. — Portijos, Vandenberrewghe.

Laon. — Monsenthanil, Roth.

Saint-Omer. — Gallard Ingelue.

Valenciennes. — Nicod, Wéland.

Baccalauréat enseignement secondaire sciences et langues vivantes. — Sont reçus : MM. Dambeuil, Frères, Kuyer, Maisonart, Leferre, Leduc, Brasseur, Legendre, Hénot, Deschamps, Pinnier, Jung, Cassie, Bonel, Gelliart, Mercier, Arue, Bethonert, Delfinas, Deros, Defrenois, Grasan, Lernould, Legrand, Tromeour, Barbet, Bous, Bernejon, Capet, Caron, Dualème, Dupont, Lemaître, Bernier, Bellardon, Scott, Sellier, Sollier, Tarnois, Thibaut, Wallet, Lemaire, Olivier, Vandenbosch, Soudet, Selter, Plaisant, Duque, Drouin, Duez, Dubosq, Gondry, Hallez, Lebesque, Schmidt, Leon, Lecerf, Lebel, Lesaricle, Lalle, Lagnier, Pecas, Toquerel, Cousin, Bugardin, Argauce, Decry, Simon, Berard, Delcolers, Dhalluin, Pierquet, Bethouart, Delfinas, Deron, Dufrenois, Garnier.

Baccalauréat de l'enseignement secondaire classique, lettres-mathématiques. — Reçus définitivement : MM. Delsdrière, Verdavaine, Malles, Lambrecht, Thimset, Lamort, Chaveron, Thouret, Guillier, Marchal.

Baccalauréat enseignement secondaire moderne, lettres-mathématiques. — Reçus définitivement : MM. Le Coy, Duralet, Monnestiuell, Roth, Vandoe Herrenghe, Nicod, Wallerand, Mallez, Gendre, Chartier, Ragnault, Dantigny, Caillaret, Delattre Léon, Fouquet, Valet.

Baccalauréat moderne, lettres-sciences. — Sont définitivement reçus : MM. Spillemacker, Coquerre.

Baccalauréat de l'enseignement secondaire, 1re partie, sciences-langues vivantes. — Ont été admis aux épreuves orales :

A Lille. — MM. Argence, Barrois, Cousin, Decry, Degardin, Delahaye, Delecluse, Delplanc, Dhéliat, Dumez, Dupuis, Dubreuil, Dubam, Du Pont de Compiègne, Facquet, Gaudry, Hallez, Lebacqz, Isoré, Lanvrent, Honoras, Lebel, Lecocq, Leduc, Nicodème, Pagnier, Pessez, Lemaire, Olivier, Plaisant, Selter, Soudet, Vandenbosch, Scott, Sellier, Sollier, Tarnois, Talbout, Wallet.

Amiens. — Dion, Mercier, Gelliart.

Charleville. — Bonnal, Brasseur, Tong, Lang, Rainer.

Douai. — Deron, Dufrenois, Legrand.

Laon. — Demaye, Dautseil, Eoyer, Frères, Grison, Leduc, Lefèvre, Legendre, Proulet.

Saint-Omer. — Aron, Boulet, Bernejon, Cables, Capet, Caron, Dualème, Dupont, Jacques, Lemaître, Maisonart, Piobon, Toulotte.

Valenciennes. — Berbet, Bethouart, Bots, Delfinas, Grauier, Leruould, Tromont.

Brevet supérieur

A Lille. — Lundi ont commencé, à l'école primaire supérieure les examens du brevet supérieur. Dix-neuf candidats sur trente-deux qui s'étaient présentés ont été admis aux épreuves orales. Ce sont : MM. Bernard, Darras, Delbaye, Deroubs, Dhéliat, Domont, Farinaeux, Flon, Floquet, Godarian, Horbe, Picot, Plateau, Puissant, Riquier, Sarrieux, Vandemme, Verdure, Willay.

Certificat d'études supérieures

A Lille. — Physique générale. — Admis définitivement : MM. Senaire (m.t.b.), Cordonnier (m.b.), Poirson (m.e.b.), Cordonnier (m.e.b.), Coudore (p.)

Diplôme d'ingénieur électricien, 2e session. — Deuxres (m.e.b.), Larous.

Astronomie. — MM. Clic, Degrendel, Schmitt.

Zoologie. — MM. Galand (e.b.), Martin.

Chimie générale. — Admis définitivement : MM. Carre, Hoguet (e.b.), Lesne (e.b.), Lion, Valles.

Minéralogie théorique et appliquée. — Admis définitivement : MM. Crepin (t.b.), Burr (e.b.), Collenot (e.b.), Deparle (e.b.), Leclercq (e.b.), Boyaert, Bresson, Dessumps, Desplats, Fromont Lepich.

Botanique. — MM. Broyeni (m.b.), Voobelle (m.b.), Duchêne.

Grave bagarre à Waziers

Dimanche dans la soirée, une grave querelle surgit, pour un motif des plus futiles, entre des ouvriers mineurs français et italiens qui avaient consommé force chopes à l'estaminet Briquet, au lieudit Muroi. Un Italien, ouvrant son couteau, en frappe un Français, Henri Pruvost, âgé de 21 ans, qui fut blessé au poignet et dans la bagarre qui s'en suivit, perdit son porte-monnaie, contenant 18 francs 50 centimes.

Pruvost fut ramené chez lui, 33, rue de Lille, à Douai, par ses compagnons, qui repartirent ensuite pour Waziers et à l'aide de pierres, brisèrent les lucarnes des habitations des Italiens, pénétrèrent chez ces derniers, qui prirent la fuite, et saccagèrent leur mobilier.

La gendarmerie, mise au courant de ces faits, a ouvert une enquête.

Chute de 12 mètres à Lewarde

Lundi vers onze heures du matin un journalier, M. Louis Guénez, âgé de 60 ans, est tombé d'une hauteur de douze mètres au fond d'une sablière à Lewarde. Il a été relevé.

Cet homme qui ne s'était lui aucune fracture dans sa chute s'est relevé seul et a regagné à pied sa demeure, distante de plus de cinq cents mètres du lieu de l'accident.

Guénez, qui se plaint de violentes douleurs internes a été ensuite soigné et a reçu les soins du docteur Piot.

Le Drame au revolver

D'ARMENTIÈRES

Les nouvelles de la victime du drame au revolver, que nous avons publié hier, sont meilleures.

On espère que le poumon ne sera atteint et une lésion fatale est à craindre.

Femme pendue à Lens

Mme Adolphe Glineur née Clémence Guerry, ménagère demeurant rue de la Gare n° 8 des mines de Lens, boulevard des Postes, n° 77, prétexta de faiblesse de son mari qui était allé prendre une consommation près de son domicile, s'est pendue dans le chambre à coucher.

On ignore les causes qui ont poussé Mme Glineur à se donner la mort.

Coups de couteau à Rouvroy-Nouméa

Lundi dernier, vers dix heures du soir, une discussion entre jeunes gens (Belges et Français), sortant de l'estaminet, dans la route de Rouvroy, à Noumée. Bientôt une bagarre s'ensuivit.

Un vieux mineur retraité, J.-B. Fontaine, âgé de 58 ans, qui revenait paisiblement de Billy-Montigny et qui passait au moment de la rixe, fut attaqué par l'un des individus nommé Jules Romiane, âgé de 18 ans, sujet belge, qui lui porta un coup de couteau au côté gauche du cou. La lame pénétra de 2 centimètres environ.

Quant à Romiane, qui avait été arrêté ainsi que trois de ses camarades, il a été mis en liberté après s'être vu gratifier d'un procès-verbal pour coups et blessures.

Fermeture d'établissements congréganistes. — L'*Officiel* publie un décret aux termes duquel seront fermés dans un délai qui expirera le 1er septembre 1905, les établissements congréganistes ci-après désignés :

Nord. — Sœurs de la Sainte-Famille, d'Armione, à Aouby, à Léolnes et à Diarne; Bénédictines de la Paix-de-Jésus d'Esquerre, à Esquerre.

Pas-de-Calais. — Sœurs de la Providence d'Arras, à Vaulx-Vraucourt; Sœurs de la Sainte-Famille d'Amiens, à Puisieux.

Les Franciscaines de Calais, à Monchy-Cayeux.

Nouvelles militaires. — Mutations. — *Artillerie.* — M. Dumiez, lieutenant-colonel brevaté, directeur adjoint à Lille, est nommé directeur à Lille.

M. Lefebvre, lieutenant en second au 27e, est classé au 17e bataillon, 4e batterie (sarrien).

Mutations. — *Officiers d'administration du service de santé.* — M. Lenicolais, officier d'administration de 2e classe, adjoint au commandant de la 2e section d'infirmiers militaires, est désigné pour la direction du service de santé au 1er corps d'armée.

Récompenses aux sapeurs-pompiers. — 1° Des diplômes d'honneur et des médailles d'argent sont accordés aux sapeurs-pompiers dont les noms suivant, qui se sont particulièrement distingués dans des incendies :

MM. Sauvage, lieutenant à Lens; Douce, sous-lieutenant à Lens; Hamy, lieutenant à Lieques; Hotland, caporal à Lieques; Derbis, sapeur à Lieques.

2° Des médailles et des diplômes d'honneur sont accordés aux sapeurs-pompiers ci-après désignés qui comptent plus de trente années de services et qui ont constamment fait preuve de dévouement :

Delache, sergent à Hespinlines; Delécolle, caporal à Lomme; Lecourte, caporal à Bouvelère; Martin, sergent à Lomme; Cambier, sous-officier à Auchel; Cero, sergent à Marchiennes; Billet, sergent-major à Wambrechies; Brabant, sergent à Wallincourt; Delfosse, sergent à Armentières; Lecocle, caporal à Hondschoote; Hronsberl, sergent à Esquelbecq; Desplanque, sergent à Hellain; Lapère, sapeur à Hallain; Wiudels, caporal à Lille; Prémeas, caporal à Lille; Vilain, clairon à Lille.

Gossart, clairon à Douvignies; Gonthier, caporal à Wallincourt; Pismon, sapeur à Frelinghien; Dernoncourt sapeur à Wambrechies; Decoq, sergent à Hespinlies; Eloire, sapeur au Cateau; Petit, sapeur à Ribécourt; Delsaux, sapeur à Haynecourt; Coupé, caporal à Bouclas.

Barbare, sergent à Flesquières; Regnant, sergent à Quiévy; Dewitte, caporal à Baillent; Hûrghs, lamber à Cassel; Bourel, clairon à Merville; Sauter, sapeur à Houbeit; Wimcoque, sapeur à Nielles-les-Bléquin; Fuellier, sapeur à Reys; Delrue, sous-lieutenant à Théroueane; Lebiane, lieutenant à Bourecq; Mercier, capitaine de la compagnie de Fruges; Wil-

---

L'Anneau de Fer

PAR

ELY MONTCLERC

PREMIÈRE PARTIE

LES DEUX JUMEAUX

Lentement, Jacques escalada le marchepied et prenant les rênes :

— Montons vite, Prosper, ordonna-t-il au domestique qui maintenait Solimar par la bride.

Le château de Lignerol adressa encore un signe d'adieu à celle qu'il quittait si cruelle, rendit la main, et le cheval, une fois de sang, fila comme un trait...

Mme Pélissier-Lagarde demeurait figée [illegible] dans la place que son mari venait de laisser...

Son regard suivit aussi longtemps qu'il pu le double faisceau lumineux que projetait sur la route les lanternes du tilbury, [illegible] passait la grille, le rapide [illegible] disparut dans l'angle droit pour [illegible] le chemin de la gare.

[illegible] Anne [illegible]

l'oreille au roulement de la voiture, que mentalement de chaos précipités les sabots du trotteur sur la terre durcie...

Bientôt ce bruit même s'éteignit et la pauvre Anne resta seule, au milieu de la campagne endormie... seule avec ce sentiment de terreur indicible contre lequel sa raison luttait en vain.

Immobile, les yeux rivés dans la direction de Paris, elle s'absorbait en ses pensées lamentables...

Son imagination voyait Jacques en butte à mille périls indéterminés.

Tout à coup, ses épaules, sous le léger tissu qui les recouvrait, furent agitées d'un long tressaillement.

Le froid de la nuit commençait à la saisir...

Arrachée par cette sensation physique à l'espèce de torpeur douloureuse qui l'envahissait, Anne sursaute.

Il lui sembla qu'elle se réveillait d'un mauvais songe.

Les douces remontrances de Jacques lui revenaient à l'esprit.

— C'est insensé, lui dit-il, ce que je vais chercher là...

Pourquoi ces inquiétudes chimériques, comme s'il n'était pas assez vraisemblable du malheur trop réel qui nous menace dans la personne de Georges ?

Oui, c'est insensé...

Et quand bien même Jacques serait contraint d'aller par la route jusqu'à Paris, nous ne sommes plus, heureusement, à l'époque où on avait les diligences...

Puis, n'est-il pas accompagné de Prosper, [illegible]

Tout en se raisonnant ainsi, Madame Pélissier-Lagarde regagna le salon, s'assit dans un fauteuil et attira sur ses genoux l'ouvrage charitable qu'elle avait en train: une layette qu'elle préparait à l'intention d'une pauvresse des environs.

La jeune femme cousit quelques points, mais ses yeux avent rencontré la dépêche abandonnée sur la table, elle laisse tomber la main qui tenait l'aiguille, en murmurant :

— Décidément, je ne suis bonne à rien ce soir.

A ce moment, on vint lui dire que le tilbury était rentré.

M. Pélissier-Lagarde avait pu arriver pour le train...

Un peu plus calme, Anne sonne pa femme de chambre et monta dans ses appartements particuliers...

Le train qu'avait pris M. Pélissier-Lagarde était rien moins que rapide.

Solimar, à peu de chose près, eût parcouru aussi vite les quarante kilomètres qui séparent Chenonceau de Paris.

Le châtelain de Lignerol, affolant sur les coussins d'un compartiment de 1re classe, où il se trouvait seul, se sentait frémir d'une impatience poignante chaque fois qu'aux moindres stations il entendait les voix des employés crier :

— Deux minutes, trois minutes, quatre minutes d'arrêt !...

Onze heures avaient sonné depuis longtemps lorsqu'il atteignit la gare de l'Est.

Sautant dans un fiacre et criant au cocher :

— 20 bis, rue d'Ulm, le plus vite possible, il y a cinq francs de pourboire, fait l'affaire d'un instant.

Alléché par cette promesse généreuse, le cocher fit prendre à sa bête une allure d'enfer et un quart d'heure après Jacques descendait enfin devant la maison de son frère...

Quatre à quatre il grimpa l'escalier...

Kâlouth vint ouvrir, un bougeoir à la main.

— Mon Dieu ! s'écria M. Pélissier-Lagarde en aperçevant le visage couturé de l'Indou.

L'émotion paralysait sa langue...

Il parvint pourtant à formuler cette question :

— Eh bien ! Kâlouth, quel malheur est donc arrivé ?...

— Hélas, répliqua simplement le serviteur, je n'ai pas eu devoir, monsieur, vous télégraphier la vérité tout entière.

— Mon frère est mort, alors ?

Un geste d'acquiescement seul lui répondit.

Sans en demander plus long, Jacques écartant l'Indou courut à la chambre où gisait étendu sur son lit le corps du docteur...

Il s'approcha et resta ce cadavre comme s'il n'eût pu en croire le témoignage de ses yeux.

— Georges ! Georges ! mon frère, entends-moi, regarde-moi, s'écria-t-il...

Hélas... rien... il ne bouge pas... mort... mort... mon frère bien-aimé !...

Et M. Pélissier-Lagarde éclata en sanglots.

Jacques et Kâlouth s'étaient approchés, mais la vue d'une affliction si vraie, si intense, parut amollir cette âme de bronze...

On a beau être grave, impassible, il y a certaines spectacles qui vous remuent, n'est-il pas vrai ?

L'Indou devait être vivement ému, car oubliant qu'il avait au témoin de son trouble, il se jeta à genoux près du lit et la tête dans les mains, le poitrine soulevée de convulsive hoquets, il donna libre cours à ses larmes...

Une douleur partagée devient moins cuisante, et M. Pélissier-Lagarde, à cette preuve d'affection si peu commune que donnait à son frère le fidèle serviteur, fut pris,